



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42495

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes de la Confédération française de l'encadrement CGC, union départementale de la Haute-Savoie, sur certaines obligations contractuelles de l'Etat. En effet, cette confédération considère que l'Etat, qui s'était engagé à financer les cotisations de retraite des personnes en préretraites FNE, n'a pas versé les sommes correspondantes aux régimes AGIRC et ARRCO. Cette confédération estime donc que les retraités actuels sont lésés parce que leur retraite est minorée de ce fait et que les futurs retraités sont très inquiets quant à la validation de leurs trimestres de préretraites. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement des négociations relatives à ce problème.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42495

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1248

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2609